



moreau experts

SAISON 2008-2009

bâtiment génie civil

financier

process industriel

droit des assurances

308  
pages 34 et 35



SAPAR

Z.A. LA BAUVE - 77109 MEAUX CEDEX

Sinistre incendie du 21 février 2000

Dommmages et intérêts demandés aux compagnies AXA et MMA  
pour les préjudices subis à la suite de la gestion défailante  
de l'indemnisation des sinistres incendie (AXA + MMA)  
et Damage Ouvrage (MMA)

TOME 1 : Réclamation

Fait à Paris, le 24 avril 2008  
Par Jean-Marc LECOLIER

55, avenue marceau  
75116 PARIS

tél 01 40 70 95 43

fax 01 56 89 26 27

bp 16, 1, Le Charmoy

89330 Saint Julien du Sault

tél 03 86 63 32 63

fax 03 86 63 32 64

contact@moreau-experts.com

www.moreau-experts.com

## SOMMAIRE

1	Exposé des faits.....	5
2	Préjudices dus à l'arrêt prolongé de l'activité (2000-2011) puis à la reprise en sous-activité (hypothèse de reprise en 2012 à 2017) .....	7
2.1	Hypothèses retenues .....	7
2.1.1	Hypothèses retenues pour la première période (2000-2011) .....	7
2.1.1.1	Situation économique de SAPAR en 1999 et jusqu'au 20 février 2000 .....	7
2.1.1.2	Perspectives de l'exercice 2000 avant l'incendie .....	8
2.1.1.3	Principe de calcul .....	9
2.1.1.4	Hypothèses retenues pour la première période .....	9
2.1.1.5	Variations retenues pour le calcul des postes de produits et charges .....	9
2.1.1.6	Justification des taux de variations retenus .....	10
2.1.2	Hypothèses retenues pour la seconde période (2012-2017) .....	10
2.1.3	Etendue des préjudices calculés .....	11
2.2	Présentation des tableaux .....	11
2.2.1	Remarque préliminaire .....	12
2.2.2	Données sources .....	12
2.2.3	Paramètres de calcul .....	13
2.2.3.1	Paramètres .....	13
2.2.3.2	Redémarrage 6 ans (1 <sup>ère</sup> partie du tableau) .....	14
2.2.4	Description et détail des tableaux de calcul .....	14
2.2.4.1	Tableaux relatifs à la période courant du sinistre jusqu'à la reprise d'activité .....	14
2.2.4.1.1	Croissance tonnage vendu .....	15
2.2.4.1.2	% du mois / CA annuel (Saisonnalité du chiffre d'affaires) .....	15
2.2.4.1.3	Tonnes SAPAR (hors GEO) .....	15
2.2.4.1.4	Prix de vente moyen / tonne SAPAR .....	15
2.2.4.1.5	Tonnes GEO .....	15
2.2.4.1.6	PV / Tonne GEO .....	16
2.2.4.1.7	CA nouveau contrat (Kiloeuros) .....	16
2.2.4.1.8	Total tonnage .....	16
2.2.4.1.9	Total CA .....	16
2.2.4.1.10	Achats de matières consommés .....	16
2.2.4.1.11	Eau – Energie – Produits entretien – Autres consommables .....	16
2.2.4.1.11.1	EDF GDF .....	16
2.2.4.1.11.2	Eau .....	16
2.2.4.1.11.3	Produits d'entretien .....	17
2.2.4.1.11.4	Autres consommables .....	17
2.2.4.1.12	Services extérieurs .....	18
2.2.4.1.12.1	Entretien matériel .....	18
2.2.4.1.12.2	Assurances .....	18
2.2.4.1.12.3	Télécom .....	19
2.2.4.1.12.4	Honoraires .....	19
2.2.4.1.12.5	Transports sur ventes .....	20



# SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

2.2.4.1.12.6	Autres TFSE .....	20
2.2.4.1.13	Impôts et salaires .....	21
2.2.4.1.13.1	Impôts .....	21
2.2.4.1.13.2	Salaires chargés .....	21
2.2.4.1.13.2.1	Salaires chargés de Production .....	21
2.2.4.1.13.2.2	Salaires chargés des commerciaux et salaires chargés des administratifs .....	22
2.2.4.1.13.3	Charges et produits divers .....	22
2.2.4.1.14	Frais financiers .....	22
2.2.4.1.15	Amortissements .....	23
2.2.4.2	Tableaux de calculs relatifs à la période courant de la reprise de l'activité jusqu'au rattrapage d'un niveau d'activité « normal » .....	23
2.2.4.2.1	Frais supplémentaires redémarrage .....	23
2.2.4.2.2	Tableau « Redémarrage 6 ans » .....	23
2.2.4.2.2.1	Paramètres activité après redémarrage .....	24
2.2.4.2.2.1.1	Taux de marge sur coûts variables .....	24
2.2.4.2.2.1.2	Perte supplémentaire de marge sur coûts variables due à la pratique de prix bas pour conquérir des parts de marché .....	24
2.2.4.2.2.1.3	Progression annuelle du tonnage vendu .....	24
2.2.4.2.2.1.4	Tonnage activité normale .....	24
2.2.4.2.2.1.5	% de l'année écoulée à la date de rattrapage niv. activ. ....	24
2.2.4.2.2.2	Calcul des pertes de marge sur coûts variables après redémarrage .....	25
2.2.4.2.2.2.1	CA théorique en cas de reprise d'activité en 2000 .....	25
2.2.4.2.2.2.2	Prix de vente moyen du Kg de pâté .....	25
2.2.4.2.2.2.3	CA prévisionnel .....	25
2.2.4.2.2.2.4	Perte de chiffre d'affaires .....	25
2.2.4.2.2.2.5	Perte de marge .....	25
2.2.4.2.2.2.6	Perte supplémentaire de marge .....	25
2.2.4.2.2.2.7	Total des pertes de marge .....	25
2.2.4.2.2.2.8	Cumul des pertes de marge .....	25
2.2.5	Etats récapitulatifs .....	26
2.2.5.1	Etat récapitulatif de la période courant du sinistre à la reprise d'activité .....	26
2.2.5.2	Etat récapitulatif général reprenant la synthèse de la période courant du sinistre à la reprise d'activité et intégrant la période suivante, de la reprise jusqu'au rattrapage d'un niveau d'activité normal .....	27
2.3	Etat récapitulatif des préjudices résultant l'arrêt prolongé de l'activité (2000-2011) puis à la reprise en sous activité (hypothèse de reprise en 2012 à 2017) .....	27
3	Pertes dues à l'indemnisation tardive et insuffisante des panneaux défectueux avant sinistre incendie (Indemnisation demandée à la compagnie MMA) .....	27
3.1	Pertes dues à l'extension de l'incendie favorisée par le mauvais état des panneaux alors que les panneaux en place à la date de l'incendie auraient dû être de classe M1 .....	29
3.2	Perte du bénéfice de l'accord conclu avec le CEPME qui n'aurait pas été remis en cause si l'incendie avait été circonscrit à la salle GELMAX .....	31
3.3	Avoirs établis par SAPAR à ses clients en remboursement de produits contaminés .....	31
3.4	Frais de destruction des produits supposés contaminés .....	32

## SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

3.5	Frais d'analyse effectués par les clients et facturés à SAPAR .....	32
3.6	Frais de décontamination supplémentaires effectuées par SAPAR en interne en janvier 2000 .....	32
3.7	Perte de chiffre d'affaires consécutive à la contamination par listéria et au fait que SAPAR ne pouvait faire visiter l'usine à ses prospects .....	33
4	Surcoût fiscal éventuel dû au décalage des indemnités et des coûts supportés par SAPAR... ..	33
5	Tableau récapitulatif des indemnités réclamées aux compagnies .....	34
6	Annexes .....	35



SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

## 5 Tableau récapitulatif des indemnités réclamées aux compagnies

Préjudices certains	Réclamé à AXA et/ou MMA (en €) (à répartir selon responsabilités)	Réclamé aux MMA (en €)
1 Préjudices dus à l'arrêt prolongé de l'activité puis à la reprise en sous activité (hypothèse de reprise en 2012)		
Pertes de marge après redémarrage de l'activité	20 290 000 €	
Pertes de résultat entre 2000 et 2011	6 742 000 €	
Charges exposées par SAPAR du 22/02/2000 au 31/12/2011	3 185 000 €	
Frais supplémentaires au redémarrage en 2012	12 786 000 €	
Sous-total	43 003 000 €	
2 Autres préjudices		
Pertes dues à l'extension de l'incendie à toute l'usine		1 471 498 €
Perte du bénéfice de l'accord conclu avec le CEPME (à la suite de l'extension de l'incendie)		2 701 788 €
Avoirs établis aux clients par SAPAR après contamination par listéria		80 176 €
Frais de destruction des produits contaminés		Pour mémoire
Frais d'analyse facturés à SAPAR par ses clients		Pour mémoire
Frais de décontamination, supplémentaires effectués en interne par SAPAR en janvier 2000		Pour mémoire
Pertes de chiffre d'affaires du à l'impossibilité de faire visiter l'usine aux prospects		Pour mémoire
Sous-totaux autres préjudices		4 253 462 €
Total des préjudices certains : 47 256 462 €	43 003 000 €	4 253 462 €
	Réclamé conjointement aux 2 compagnies	Réclamé aux MMA

SAPAR

Chiffrages des préjudices consécutifs à l'absence de versement d'indemnités par les compagnies d'assurance MMA et AXA à la suite de l'incendie du 21 février 2000.

Préjudices éventuels (selon jugement à venir)	Réclamé à AXA et/ou MMA (en €) (à répartir selon responsabilités)
Surcoût fiscal	A prendre en compte quand le montant et les modalités de versement des indemnités seront connus

TOTAL GENERAL : 47 256 462 €

6 Annexes (Cf. tome 2)

N° d'annexe	Contenu
1	Rapport de Monsieur MARCELET, expert comptable de SAPAR, sur la situation et les perspectives de l'entreprise SAPAR avant l'incendie du 21 février 2000.
2	Tableau de ventilation des charges fixes et variables en 1999.
3	Etude du cabinet Ernst & Young sur les actifs immatériels non immobilisés dans les bilans des entreprises.
4	Charges exposées par SAPAR du 22/02/2001 au 31/12/2011.
5	Tableau des garanties et indemnités contractuelles
6	Tableau des dommages et indemnités sur le matériel contenu en salle GELMAX lors de l'incendie. Calcul de la vétusté non indemnisable.
7	Tableau des garanties et indemnités dans l'hypothèse où l'incendie aurait été circonscrit à la salle GELMAX.
8	Extraits du rapport de M. MICAL et devis TRAVISOL/AGROVISOL
9	Ensemble des tableaux de calculs de préjudices